



COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 28/05/2020

Toutes les semaines les OS sont invitées par la direction pour faire un point sur la reprise d'activité au niveau départemental.

SIP : Campagne IR

- accueil téléphonique : 10 971 appels honorés ;
- accueil téléphonique sur RDV : 1 145 RDV ;
- E contacts : 1421 E-contacts traités, 160 en stock ;
- courriels balf US : 1034 reçus.

Pour la Directrice l'accueil physique doit rester minoritaire, uniquement si l'accueil sur RDV n'a pas été concluant.

A ce jour, un accueil physique sur 1 SIP concernant une personne mal voyante, et 2 accueils programmés cet après-midi ?

La question est posée sur les dispositions de l'accueil au cas où notre département passerait au vert : *et c'est le cas !*

La directrice est restée ferme sur ces propositions, NON nous n'ouvrirons pas en grand aux usagers. Le Virus est toujours là et dangereux, on veillera à développer uniquement l'accueil sur RDV, on ne veut pas de file d'attente bondée dans les Services.

Un nettoyage des Box est prévu avant le retour des collègues et usagers.

Afin d'éviter un afflux massif des usagers les 15 derniers jours, les affiches ont été modifiées pour inciter les usagers à composer le 0800 401 401 avec une amplitude horaire de 8H30 à 19H00.

Pour la Directrice, il en va de la sécurité des agents de la DGFIP et des contribuables. Nous sommes toujours sur une protection maximale, paroi en plexi, masques chirurgicaux, ou tissu.

En ce qui concerne l'accueil primaire, l'agent sera doté d'un masque et d'une visière avant d'aller chercher les contribuables ayant RDV.

Si un usager se présente à un accueil sur RDV sans masque, il est conseillé de lui en remettre un jetable.

Un syndicat évoque que certains télétravailleurs emporteraient des déclarations à la maison.

Il est soulevé le problème de confidentialité, de sécurité.

La direction ne souhaite pas répondre sur ce sujet...

SIE :

Pour notre département, le Fond de Solidarité représente 5 332 000 euros pour 2 436 entreprises.

Les demandes de report de délai commencent à augmenter, nous arrivons à l'échéance. 232 entreprises en ont fait la demande pour un montant de 1 900 000 euros. A ce jour, le PRS a 5 procédures collectives en cours.

SPL :

La Directrice souligne que ces services ont toujours été au RDV, afin de gérer les flux liés aux rémunérations. En fonction du mode d'organisation des ordonnateurs cela représente une moyenne de 35 mandats /agent.

SPF :

On assiste à une reprise de l'activité, toutefois le délai de publication pour les 2 SPF est de 170 jours.

Malgré le contexte, la fusion des bases est toujours programmée au 26/10/2020.

Le NRP ne semble pas être tombé aux oubliettes...

Le Directeur Adjoint, nous fait un point sur le plan de reprise de l'activité.

Nous sommes globalement dans le cadre du plan de reprise d'activité, pas forcément sur des semaines complètes car, nous modulons avec les temps partiels, le télétravail et le présentiel . Pour le 08/06/2020, la direction envisage un retour quasi complet des agents. Modulo ; les agents ayant des enfants de moins de 16 ans, ne reprenant pas l'école tous les jours.

Le télétravail reste préconisé afin de respecter les règles de distanciation.

La direction examine au cas par cas, les demandes des agents :

- Retour d'un agent en télétravail pour raison de santé dans son service avec accord du médecin de prévention ;
- Télétravailleurs avec enfants en bas âge ; possibilité de rester en télétravail jusqu'au mois de juillet. Toutefois, ces agents ont la possibilité de revenir au bureau 1 à 2 jours par semaine en cas d'absence des collègues en présentiels ;
- ASA pour raison pathologique ; ces personnes restent en ASA tant qu'elles n'ont pas l'accord du MDP. (cela représente moins d'un dixième des collègues).

Un syndicat demande s'il serait possible d'avoir un bilan du télétravail durant la période de confinement.

Pour la direction, ce n'est tout simplement pas faisable à la vue du contexte RH de notre département. La direction précise que cette demande devrait être faite au niveau national. Solidaires 52 informe les participants que cette enquête est déjà menée par Solidaires National auprès de ces adhérents.

La responsable RH tient à préciser que ce dispositif ne relève pas du télétravail tel qu'il est défini à la DGFIP, mais d'un aménagement de travail en période de crise sanitaire.

Santé et hygiène :

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont en cours d'installation aux entrées des CPF et de la direction.

Le local machine à café de la cité ne sera pas pourvu de produit désinfectant, la responsable RH rappelle qu'il s'agit d'un matériel commun comme les miopeurs. La consigne est donc de se laver les mains avant et après usage sans oublier de se munir de son mug.

Conformément aux préconisations du secrétariat général, il a été décidé de renforcer et d'accroître les prestations de nettoyage réalisées sur les grands sites. En plus de ses prestations habituelles planifiées en fin de journée, la société de nettoyage procédera quotidiennement à la mi-journée, à un nettoyage des zones et des surfaces de contact.

La Directrice nous informe que la femme de ménage de la direction est maintenant pourvue de gants et de masques.

Retour sur le sujet qui fâche :

L'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la reprise de jours d'ARTT et de congés modifiée par l'ordonnance 2020-560 du 13 mai publiée au JO du 14 mai 2020.

Le Directeur Adjoint nous informe que les RH travaillent sur la fiabilisation des données SIRHIUS (les natures d'heures) sur les périodes du 16 mars au 16 avril et du 17 avril au 31 mai pour ainsi calculer le nombre de jours de congés ou RTT concernés par la mesure.

Les CDS seront destinataires des feuilles de calculs pour validation avant transmission de l'information à l'agent par les RH.

Un syndicat revient sur le fait que la direction a imposé des 1/2 journées d'ASA lorsque l'agent a travaillé soit en matinée, soit l'après-midi. Or, les textes sur le temps de travail dans le contexte COVID indiquent que si l'agent s'est rendu à son poste mais n'a pas été en mesure pour différentes raisons de ne pouvoir effectuer sa durée de travail, le gestionnaire devait recréditer à hauteur de 7h42.

Le Directeur Adjoint souligne que ces dispositions ont été prises pour les grandes métropoles avec les contraintes liées aux transports en commun notamment sous entendu en Haute-Marne cela reste ainsi...

Report des congés 2019 : date de fin de report : 3 mai. Les syndicats demandent à la direction si ces jours ne pourraient pas être déposés sur les CET des agents concernés. Il s'agirait alors de faire un geste vers les agents après la déconvenue de l'AAE du pont naturel. La direction va recenser les agents concernés et attend des précisions nationales...

Écrêtement des heures mai/juin : le responsable RH indique que la note RH COVID ne mentionne pas ce point. Solidaires 52 informe la direction que d'autres directions ont décidé de ne pas procéder à cet écrêtement.

Remboursement de frais de missions : le RIA de Chaumont a réouvert depuis le 25 mai, cette mesure n'est donc plus applicable à compter de cette date.

Pour répondre à un syndicat s'agissant de l'abandon des tickets restaurants au profit des frais de repas, le Directeur Adjoint précise que seuls les agents ne disposant plus de restauration collective pouvaient bénéficier des remboursements de frais de repas et que seules certaines directions avaient pris l'initiative d'appliquer ces dispositions sans accord de la centrale.

Mouvements de mutation locale :

Les sorties des mouvements nationaux sont en cours :

Mouvements de mutation A, B et C à effet du 1er septembre 2020 (calendrier prévisionnel)	
Mouvement général des contrôleurs	29 mai 2020
Mouvement général des agents administratifs	22 mai 2020
Mouvement général des agents techniques	11 juin 2020
Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2019/2020)	29 mai 2020
Mouvement général des inspecteurs	8 juin 2020

La nouvelle application ALOA sera ouverte du 8 juin au 19 juin pour l'ensemble des mouvements locaux. Les mouvements définitifs seront connus normalement 1ère semaine de juillet. La note devrait sortir très prochainement.

Solidaires 52 demande si les agents ALD, détachés ou « emplois fléchés » (création du SDIF...revoir CR du CTL emplois sur notre site) ont été contactés. La direction explique que des courriers sont prêts et que des audios seront programmées avec CDS et agents pour répondre aux questions. Le Directeur Adjoint précise que la liste des postes vacants sera publiée mais que les agents ne doivent pas pour autant s'affranchir de demander tous les postes souhaités.

A cette occasion, il est rappelé que les agents fléchés SDIF pourraient effectuer du travail à distance.

Avec la suppression des CAP locales, Solidaires 52 interpelle la direction quant à leur rôle de représentant du personnel. La direction demande aux syndicats de faire remonter toutes difficultés avant le 19 juin.

Vacataires : des vacataires interviendront dans les services SPL pour permettre aux agents de prendre leur congé d'été.

Un CHS-CT se tiendra fin juin pour aborder la question des budgets notamment.

Solidaires 52 a souhaité clôturer cette audio en rappelant que des agents seront de retour à leur poste le 2 juin après plus de 2 mois d'absences et qu'il sera nécessaire d'apporter une vigilance toute particulière à leur ressenti. Le Directeur Adjoint rappelle que le guide PRA a été adressé à chaque chef de service.

Une nouvelle audio conférence se tiendra vendredi prochain à 13H30.

N'hésitez pas à nous contacter, nous faire remonter vos craintes, vos difficultés...